

TABOULÉ VÉGÉTARIEN

SEMOULE, TOMATES ET MENTHE

Léo & Léa 220g



INGRÉDIENTS

Tomates 24%, eau, huile de colza, oignons, semoule de **blé dur** 8,5%, boulgour (dont **gluten**), petits pois, maïs, jus de citron concentré, sucre, menthe poivrée 1,4%, sel, huile d'olive, épaississant : gomme guar, épices, arôme naturel.
Traces éventuelles de **soja**

Les informations en **gras** sont destinées aux personnes allergiques
Conditionné sous atmosphère protectrice.

VALEURS NUTRITIONNELLES MOYENNES | Pour 100 g

Energie	865 kJ / 207 kcal	Sans colorant, sans conservateur, sans arôme artificiel Faible teneur en graisses saturées
Matières grasses / (dont acides gras saturés)	(13.5g) / (1.2g)	
Glucides / (dont sucres)	17g / (4.6g)	
Fibres	2.4g	
Protéines	3.1g	
Sel	0.7g	
Calcium		

NOMBRE DE PORTIONS | 1 par assiette

Enfant maternelle	Enfant primaire	Adolescent Adulte	Personne âgée en institution

DDM / DLUO : 18 MOIS

Date de Durabilité Minimale

A consommer de préférence avant la date inscrite sur l'emballage.

A conserver à température ambiante.

CONSEILS D'UTILISATION

A consommer froid, ne pas faire réchauffer.

DONNÉES LOGISTIQUES

Nbre d'unités / carton	Nbre de cartons / plan	Nbre de plans / palette	Poids brut (kg) Unité / carton / palette	Poids net (kg) Unité / carton / palette	Dimensions carton / palette
24	8	6	0,249/6,49/330	0,220/5,28/253,44	395x290x220 800x1200x1460
Code EAN unité	N° d'agrément	N° de nomenclature douanière	Site de fabrication	Version	
3299512015290	FR 12 202 001 CE	2005995090	RODEZ (France)	V1/22042024 SENSR007	

Nous attestons que l'ensemble de nos produits sont conformes aux deux règlements :

- Règlement 1829/2003 du 22/09/03 concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés.

- Règlement 1831/2003 du 22/09/03 concernant la traçabilité et l'étiquetage des OGM et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir d'OGM.

Nous attestons que nous n'utilisons pas de matières premières ionisées.